

ciérage et quatre pour l'affinage. Tous les six mois les élèves seront examinés publiquement et en présence d'un administrateur du district, par un Juri composé de cinq membres pris parmi les Platineurs, Baquetiers, Taillandiers, Aciéreur, et Rafineurs. Le Juri fera travailler les élèves devant lui, il verra quels sont ceux des aciéreurs qui auront le mieux conduit leur feu et donné le meilleur produit avec la même fonte : le travail des raffineurs aura pour objet de raffiner, de distinguer les qualités de l'acier, composer la trousse à raison des qualités d'acier qu'on veut obtenir, corroyer et échantillonner. Les six élèves reconnus les plus instruits, savoir; quatre aciéreurs et deux affineurs recevront 100 livres ils seront mis à la disposition des commissaires des armes et de l'agriculture. Les instituteurs qui les auront formé recevront, à titre de récompense, l'aciéreur 75 livres et le raffineur 150 liv. par élèves que le juri aura jugé suffisamment instruit.

---

## COPIE

### DES LETTRES

*Écrites par l'Agence des Mines de la République, à tous les Directeurs des exploitations.*

---

Du 3 Vendémiaire, l'an 3<sup>e</sup>.

Nous t'envoyons, citoyen, des modèles d'états de produits décennaires.

Tu voudra bien les copier et ensuite nous envoyer ces copies remplies des qualités de houille extraite et versée en prenant date du premier vendémiaire 3<sup>e</sup> année. Nous te chargeons d'envoyer exactement à l'agence un pareil état chaque décade.

Si tu n'avois pas complété les états des dernières décades de l'an 2<sup>e</sup>. tu aurois soin de le faire sans délai.

*Les agens des Mines.*

signé F. P. N. GILLET et LEFEBVRE.

Du 4 Vendémiaire, l'an 3<sup>e</sup>.

Nous t'invitons, citoyen, à nous faire connoître le plutôt possible, l'état actuel de ton exploitation et de nous dire si tu éprouves des entraves, et de quelle nature elles sont, afin que nous prenions promptement des moyens de les faire disparaître.

Instruis nous aussi, le plutôt possible, des quantités de minerais qui sont extraites et des quantités déjà réduites en métal, que tu as sur les travaux.

La Convention Nationale a senti combien il seroit avantageux pour la République, de donner à l'exploitation de ses mines la plus grande activité; elle veut les éclairer et les encourager.

Nous comptons sur ton zèle et ton patriotisme pour nous mettre promptement à même de bien connoître l'état de ton exploitation, afin de ne négliger aucun des moyens qui paroitraient propres à sa prospérité et à sa conservation.

Nous t'invitons à nous faire passer en même-temps des échantillons pour la collection générale des minéraux de la République que l'agence est chargée de former.

*Les agens des Mines,*

Signé F. P. N. GILLET ET LEFEBVRE.

---

L I S T E  
DES OFFICIERS DES MINES  
DE LA RÉPUBLIQUE,

*Nommés par le Comité de salut public,  
suivant l'état du 15 Vendémiaire,  
l'an III de la République.*

A G E N S.

F. P. N. Gillet. (Laumont)

Lefebvre. (Hellancourt)

Lelièvre.

I N S P E C T E U R S.

Guillot. (Duhamel père)

Monnet.

Hassenfratz.

Faujas. (Saint-Fond)

Schreiber, ancien Directeur des mines d'Allemont.

Vauquelin.

Baillet. (Beloy)

*Une place vacante.*